

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 mai 2019

Oxatis confirme son éligibilité au PEA-PME

Oxatis (ALOX - FR0013328184) confirme respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME.

Conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME, Oxatis respecte les critères suivants :

- un effectif inférieur à 5 000 salariés, d'une part,
- un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions Oxatis peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME qui, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA traditionnel.

- FIN -

A PROPOS D'OXATIS

Leader sur les solutions technologiques e-commerce en Europe, Oxatis offre à plus de 10 000 sites marchands des solutions de création de sites et de marketing en mode SaaS. Oxatis est implantée dans cinq pays européens (France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni). Oxatis est cotée depuis avril 2018 sur le marché Euronext Growth – ALOXA.

Pour plus d'informations, visitez www.oxatis.com

CONTACTS

Oxatis

Jean-Christophe Brun
04 86 26 26 26
investor@oxatis.com

Communication financière

Victoire Demeestère
01 56 88 11 24
vdemeestere@actifin.fr

Relations presse corporate

Bruno Lorthiois
06 78 97 07 24
blorthiois@lablcom.net

Relations presse financière

Isabelle Dray
01 56 88 11 29
idray@actifin.fr